

NUCLEAIRE

Les défauts cachés du réacteur Superphénix de Malville

Des radiographies de la cuve du réacteur de Superphénix prouvent que celui-ci est fragilisé par quatorze défauts de fabrication. Ces défauts ont été dissimulés aux services de sûreté nucléaire qui redécouvrent les radios en question.

De notre rédaction lyonnaise

A quelque chose malheur est bon... Le dicton vaut également pour le nucléaire. Preuve en est, la fuite du barillet de Superphénix. Sans cet incident qui a entraîné, le 26 mai 1987, l'arrêt du réacteur, le ministère de l'Industrie n'aurait sans doute pas ordonné que tous les autres éléments, et notamment la cuve principale du réacteur, soient passés au crible. Or, l'examen de celle-ci vient de révéler que certaines soudures étaient défectueuses. Pire, ces anomalies, constatées dès le départ, n'ont pas été déclarées aux autorités de sûreté.

Flash-back. Avant de donner son feu vert au redémarrage du surgénérateur sans son barillet, le ministre de l'Indus-

trie, Alain Madelin, a demandé en décembre dernier aux exploitants de la centrale de «procéder à un nouveau contrôle de la cuve principale du réacteur et de poursuivre les réexamens des autres composants». Trois mois plus tard, le consortium européen NERSA, maître d'œuvre de la centrale, vient d'informer le Service central de sûreté des installations nucléaires (SCSIN) des résultats des premiers examens. Dans un communiqué sybillin diffusé sur le réseau Minitel du ministère de l'Industrie (3614 code Magnuc), il est dit que «les relectures des clichés radiographiques de contrôle ont montré des indications qui nécessitent des analyses approfondies...»

Les indications en question portent sur la qualité des soudures de raccorde-

ment des différentes pièces d'acier inoxydables de 40 millimètres d'épaisseur en moyenne qui composent la cuve principale du réacteur. Une énorme cocotte-minute de 19 mètres de haut et de 21 mètres de diamètre qui abrite, au milieu d'un bain de sodium liquide à 395°C, le cœur du réacteur. L'ensemble étant placé dans une seconde cuve dite «de sécurité». Pour l'instant, la relecture des 24000 clichés de contrôle, réalisés lors de l'assemblage de la cuve sur le site en 1980, a permis de découvrir, selon le SCSIN, «quatorze indications hors critère». En clair, des défauts de fabrication.

Le tout est maintenant de déterminer la nature exacte et surtout le degré de gravité de ces anomalies qui seraient localisées dans des zones faiblement

sollicitées. Pour ce faire, des examens seront effectués d'ici la fin du mois dans l'espace intercuve grâce à un robot baptisé «module d'inspection du réacteur à neutrons rapides» (MIR).

L'assemblage de la cuve a nécessité plusieurs kilomètres de soudures. Certaines d'entre elles, comme par exemple celles qui fixent au fond de la cuve le «platelage» (sorte de plate-forme soutenant le cœur du réacteur), subissent des contraintes importantes. Prudent, André Cayol, responsable du département sûreté à EDF, précise : «Avant que ces indications puissent être assimilées à des défauts, il faut des analyses approfondies.» Selon lui, il peut en effet tout aussi bien s'agir de défauts bénins que d'«amorces de fissuration». «Certains défauts peuvent être accepta-

bles et pas d'autres», précise André Cayol.

Là où l'affaire devient carrément inquiétante, c'est lorsqu'on apprend que ces «défauts» sont connus depuis 1980, date de fabrication de la cuve, et que leur existence a été cachée aux autorités de sûreté. «Ce qui nous préoccupe, affirme à ce propos le directeur du SCSIN, Michel Laverie, c'est la manière dont ces défauts ont été traités lors des contrôles initiaux de fabrication.» Et d'ajouter : «A l'époque, cela ne nous avait pas été déclaré...» Les radiographies en question ont été effectuées par le constructeur (Novatome associé à l'italien Nira-Ansaldo) au moment de la fabrication de la cuve. Dès lors, pourquoi n'a-t-on pas décidé de refaire les soudures présentant des défauts, si minimes soient-ils? Ou, au moins, d'avertir les autorités de sûreté de leur existence? «Le dépassement de critère, explique Michel Laverie, est analysé par le constructeur. Si c'est négligeable, il n'est pas indispensable que l'exploitant nous informe. En revanche, en cas d'anomalies significatives, il doit nous alerter.» Or, à l'en croire, cela n'aurait pas été le cas. «Je n'accuse pas le constructeur de nous avoir dissimulé ses indications, mais je pense que c'était suffisamment sérieux pour nous être communiqué. Il y a eu erreur d'appréciation.» Une telle «erreur» devrait indigner davantage le SCSIN qui se targue d'habitude d'être intransigeant. Du côté du constructeur, on relativise la nature des «indications» apparues sur les clichés : «Quand on dit indication, cela ne signifie pas qu'on a trouvé des défauts. Il peut y avoir des doutes, c'est la raison pour laquelle on effectue des examens approfondis.»

«De deux choses l'une, ironise pour sa part Raymond Cené du GSIEN (Groupe de scientifiques pour l'information sur le nucléaire), ou bien personne n'a regardé les clichés, ou bien on a décidé de passer outre les défauts qu'ils ont révélés.» La Coordination énergie développement (CED) de l'Isère, qui regroupe notamment le GSIEN, la FRAPNA et l'UD-CFDT, a demandé à plusieurs reprises que lui soient communiqués les clichés en question. En vain.

Interrogé sur la gravité des fameuses «indications», le directeur de la centrale, Pierre Schmitt, d'ordinaire plus prolixe, se refuse à tout commentaire : «Je ne peux rien vous dire de plus, on vous informera quand on aura fait le bilan des examens.» Et d'ajouter, résolument confiant : «Ce ne sont pas des choses qui nous inquiètent beaucoup.» Cette sérénité n'étonne pas outre mesure les autorités de sûreté. Elles semblent en effet convaincues que l'exploitant, c'est-à-dire la société européenne NERSA, «ne devrait pas avoir de difficultés à démontrer l'innocuité des indications hors critère».

Bruno MARION